

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOLESMES
SEANCE DU 20 MARS 2026**

DATE DE CONVOCATION
16 mars 2026

L'an deux mil vingt-six,

le VINGT MARS à dix-neuf heures
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Solesmes en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal LELIEVRE, Maire.

**DATE D'AFFICHAGE
DE LA DÉLIBÉRATION :**
26 mars 2026

Étaient présents :

Mme Hélène CONGARD, M. Frédéric TOP, Mme Yvette GIBON, M. Patrick CHOTARD, Adjoint,
MM., Jean-Philippe DUVAL, Daniel LANCELEUR, Mme Cécile PARE, M. Guillaume CHAMBRAUD, Mme
Cécile DAILLIERES, M. Florian CORBIN, Romaric JOLY, Mme Audrey FROGER.
Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

**NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE** 15

Absentes excusées :

Mmes Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLE, Sandra LEROY.

PRESENTS 13
VOTANTS 15

Procurations :

Mmes Marie-Antoinette GOUPIL DE BOUILLE donne procuration à M. Guillaume CHAMBRAUD,
Sandra LEROY, donne procuration à M. Daniel LANCELEUR.

Secrétaire de séance : Mme Audrey FROGER

**DELIBERATION - N°26032001 FIXATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINTS AU
MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'Adjointes appelés à siéger,

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,
soit au maximum 4 adjoints,

Sur proposition de Monsieur le Maire, après délibération, le Conseil municipal, décide à l'unanimité de fixer à quatre le nombre de postes d'Adjointes au Maire.

Pour extrait certifié conforme,
A Solesmes, le 26 mars 2026
Le Maire,
Pascal LELIEVRE

La secrétaire,
Audrey Froger

